Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_21-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle des Ateliers Jean Moulin à Plouhinec, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux juillet deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE, Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Romuald GARNIER, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD, Armelle STREIFF LE BOZEC ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU (procuration à Patrick LE DREAU) ;

PLOUHINEC : Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ;

Assistait également à la séance :
Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 28
Nombre d'absents : 3
Nombre de procuration : 3
Nombre de votants : 31

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260709-2026_07_09_21-DE

2026-07-09-21 Convention de financement de la Fondation du Patrimoine pour le projet de restauration de la maison-phare du Millier

La Fondation du Patrimoine a souhaité, en 2026 et à l'échelle nationale, soutenir plus particulièrement un projet porté sur le domaine protégé du Conservatoire du littoral : le projet de restauration de la maison-phare du Millier a été retenu, avec une aide financière accordée de 100 000 € venant compléter le plan de financement prévisionnel validé en mai 2025 :

Plan de financement prévisionnel :

Financement	Montant en € HT	Part en %
Fondation du patrimoine	47 656	6%
Conseil régional	60 000	8%
Conseil départemental	50 000	7%
Etat DETR	70 000	9%
Communauté de Communes Cap Sizun – Pointe du Raz	152 000	20%
Conservatoire du Littoral/FIM	302 922	42%
CDL	62 000	8%
TOTAL	744 578 €	100%

Les 47 656 € affichés en 2025 portent sur l'appel aux dons relayé par la Fondation du Patrimoine. L'enveloppe de 100 000 €, dont bénéficierait directement la CCCSPR, maître d'ouvrage de l'opération de restauration, vient ainsi en complément de l'appel aux dons.

Une convention de financement tripartite (Fondation du Patrimoine, Conservatoire du littoral, CCCSPR) a donc été élaborée en conséquence.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le contenu de cette convention de financement ;
Autorise le Président à réaliser les démarches afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
A Plouhinec,

Le 9 juillet 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC

Le Secrétaire de séance,

Nadine KERSAUDY